

Rome ce 27. Janvier 1720

Monseigneur.

N. 1. —

Son Eminence le Cardinal Albany n'a pas encore convoqué la Congregation Consistoriale pour faire déclarer l'Abbaye de Clara Tomba a Son Ex<sup>te</sup> Monseigneur le Suffragant de Cracovie, Il s'excuse sur des affaires de la dernière consequence qu'il en ont empêché promettant que d'abord qu'il pourra être libre de la convoquer, je me flate que nous ne rencontrerons point de difficultés en cette grace, mais — je crains beaucoup pour la re:

Commissaire

tention de la Prevosté du grand  
siqz que son Excellence veut avoir  
a quoy j'appliqueray tous mes loys  
et industrie.

Monsieur l'Avocat de Rambour  
n'ayant pas jugé de faire retarder  
la cause de monseigneur l'Evêque  
de Premislie jusqu'à l'arrivé de l'in  
formation de monseigneur le neveu  
par rapport qu'il a de quoy suffira  
ment prouver les raisons de son Ex  
cellence il est convenu avec le Pr  
cureur de la partie de faire pro

poser la cause dans la Congregation  
qui se tiendra au commencement du  
Carême.

Le Cardinal etlbony n'a point voulu  
se faire donner les motifs et raisons  
que le Pere Postkonki doit avoir pro  
: duit aux Cardinaux les partisans  
pour éviter le soupçon qu'en a déjà  
de luy qu'il veut opprimer et em  
: pescher que les Religieux ne puisse  
recourir dans leurs besoins, je ne  
pouray pas ainsi les avoir, neant  
: moins son Eminence est dans le sen  
: timens que ce Religieux ne fera pas

Mr Puchet of 27 January  
1726

grande chose, jusequ'à present il n'a  
encor rien fait.

Je suis encor sans l'honneur des ordres  
de votre Excellence de laquelle je suis  
avec le plus profond respect.

Monsieur

De votre Excellence

Msr l'abbé Merenda

est parti pour porter

la Brevete au Cardinal

Salerno.

Lettres humble tres obeissantes  
et tres obligés serviteurs

Puchet